

## Arrêté portant délégation de signature du directeur de l'IUT Jean Moulin

Le directeur de l'IUT Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-9 et R. 719-51 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 25-003 du 8 janvier 2025 portant délégation de signature du président de l'université Jean Moulin au directeur de l'IUT Jean Moulin ;

Vu la réunion du conseil de l'IUT Jean Moulin du 6 juillet 2020, portant élection de M. Jérôme TRAVARD, maître de conférences, en qualité de directeur de l'IUT Jean Moulin à compter du 28 septembre 2020,

### Arrête

**Article 1** – Délégation est donnée à Anne-Sophie WESSEL-LAREAL à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IUT Jean Moulin, les pièces suivantes :

- Les bons de commandes ;
- Les certifications des services faits ;
- Les états liquidatifs de déplacement en France et/ou à l'étranger.

Cette délégation vaut dans la limite des attributions de l'IUT Jean Moulin et des crédits ouverts au budget annuel, à l'exception des marchés publics d'un montant supérieur à 40 000 euros HT.

**Article 2** – Le présent arrêté est applicable à compter du 9 janvier 2025.

Fait à Lyon, le 9 janvier 2025

Le directeur de l'IUT Jean Moulin



Jérôme TRAVARD